

Pendant le XIII<sup>e</sup> siècle, la plupart des actes furent reçus par l'official de Lyon ou par un clerc, son délégué (1).

Ces actes portent le sceau de l'officialité. Les clercs, délégués institués par l'official, doivent être considérés comme de véritables notaires laïques, les premiers, dans notre province, qui sans avoir eu le titre de *notaires*, aient été véritablement investis des fonctions du notariat. La civilisation dont nous avons suivi la marche pas-à-pas, ayant propagé sur la fin du XIII<sup>e</sup> siècle les notions littéraires, les seigneurs hauts justiciers instituèrent dans leur cours de justice des clercs laïques pour écrire et recevoir les conventions des particuliers, pour leur donner la forme authentique et pour garder en dépôt les actes judiciaires. Guillaume de Morcestel, bailli du Dauphin dans la baronnie de la Tour-du-Pin qui comprenait la seigneurie de Saint-Sorlin dans le Bugey, nommé par lettres-patentes, Guillaume Pellerin, *clerc de la cour de justice* dans le mandement de Saint-Sorlin en 1290 ; en 1393, Humbert, sire de Thoire et de Villars, instiue aussi *clerc de la cour de justice* Ponce ou Poncet, maître d'école. Au XIV<sup>e</sup> siècle, le clerc de la cour de justice prend la qualification de *notaire impérial* (2).

(1) Dans un acte passé aux calendes de juin 1273, concernant la vente d'une terre à Villebois, l'official ne se donne aucun délégué, il énonce *coram nobis*.

Dans un autre acte fait à Lagnieu au mois d'octobre 1275, il délègue le curé de Lagnieu : « *Nos magister Guillelmus, sacrista sancti Justi, officialis curiæ lugdunensis, notum facimus, quod coram domno Stephano de Villa Reversura, Capellano Lagniaci, curiæ nostræ ad hoc à nobis deputato.....* » *Archives de l'Ain*.

(2) Voir un acte de vente reçu par Ponce, *clerc* de Montréal en 1500, Lateyssonnière, tome 3, page 429.

Les Empereurs d'Allemagne étaient *nominalement* souverains de la Bresse et du Bugey. Les comtes de Savoie, qui se sont constamment agrandis à l'aide d'une feinte soumission, prenaient le titre de *vicaires* du Saint-Empire.